



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 005-210501664-20220315-2022_014-DE

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-014

Séance du 15 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. Daniel ROUIT.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	11
Absents	4
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Etaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. FROMENT Fabrice, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme RICHIER Delphine, M. POURCHI Raymond, Mme TOLLENAAR Elisabeth, Mme VERA Martine.

Procuration :

Mme MAYER Arlette a donné pouvoir à M. FROMENT Fabrice
M. PINERO Pierre a donné pouvoir à M. POURCHI Raymond
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à M. LEBRUN Sébastien

Etaient absents :

M. COULLOMB Christian

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

Date de convocation

08/03/2022

Date d'affichage

08/03/2022

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de	19 664.79 €
- un excédent de fonctionnement reporté de	39 564.47 €
<u>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</u>	<u>19 899.68 €</u>
- un excédent d'investissement de	36 131.91 €
- un excédent d'investissement reporté de	113 152.78 €
<u>Soit un excédent d'investissement cumulé de</u>	<u>149 284.69 €</u>

Le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats ainsi :

- <u>Résultat de fonctionnement reporté – 002 / EXCÉDENT</u>	<u>19 899.68 €</u>
- <u>Résultat d'investissement reporté – 001 / EXCÉDENT</u>	<u>149 284.69 €</u>

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 005-210501664-20220315-2022_014-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Serres.
Le Maire,




Daniel ROUIT.